

# La gazette de la SPANAH

---

Collège des Avocats  
honoraires de Paris  
et des Hauts-de-Seine

S.P.A.N.A.H  
(section Parisienne  
de l'Association  
Nationale des  
Avocats Honoraires

Présidence :  
Xavier DELCROS

---

## Vos contacts

sont à votre disposition:

**Xavier DELCROS,**  
Président : 06 16 34 44 99  
[xavierdelcros@yahoo.fr](mailto:xavierdelcros@yahoo.fr)

**Jean-Louis MAGNIER,**  
Vice-Président et Trésorier : 06 08 87  
23 87  
[ilmagnier@orange.fr](mailto:ilmagnier@orange.fr)

**Anne DIRCKS-DILLY COFFIN,**  
Secrétaire Générale : 06 07 78 45 95  
[add.coffin@gmail.com](mailto:add.coffin@gmail.com)

**Marie-Josée PIRARD-LALLEMAND,**  
Secrétaire-Générale adjointe : 06  
99 23 16 01  
[mjplmediateur@gmail.com](mailto:mjplmediateur@gmail.com)

**Gilles GALINIER-WARRAIN,**  
Trésorier-Adjoint : 06 27 77 46 50  
[ggalinierwarrain@gmail.com](mailto:ggalinierwarrain@gmail.com)

Site web : [https:// spanah.fr](https://spanah.fr)

---

*Si votre adresse courriel  
change ou que vous en avez  
acquies une, n'omettez pas de  
nous en informer.*

---

## 1 – Editorial du President:

Cette année 2023 est une année électorale intense. Comme avocats honoraires, nous avons la chance et le devoir d'y participer. Notre voix compte et nous avons un point de vue à faire valoir. Nous avons, dans ces circonstances, souhaité consacrer un numéro spécial de notre Gazette à ces élections pour vous éclairer. A cet effet nous avons rédigé une **motion** qui reprend les requêtes essentielles actuellement à la défense de nos intérêts et permettra de servir de base à un dialogue avec les candidats.

Quatre scrutins vont nous mobiliser jusqu'à la fin de l'année :

1- Les 27 et 29 juin, les avocats parisiens sont appelés à élire les prochains Bâtonnier et Vice-Bâtonnier pour les années 2024 et 2025. Six binômes se présentent à nous suffrages :

- Xavier Chiloux et Valérie Rosano
- Olivier Saumon et Mathilde Jouanneau
- Frédéric Chhum et Christine Maran,
- Carbon de Sèze et Benjamine Fiedler,
- Pierre Hoffmann et Vanessa Bousardo,
- Florent Loyseau de Grandmaison et Aliénor Kamara-Cavarroc.

Nous les recevrons successivement le jeudi 24 mai à partir de 9h à la Maison du Barreau, rue de Harlay, salle Gaston Monnerville jusqu'à 12h30 pour qu'ils nous exposent leur programme et s'entretiennent avec nous. Vous êtes tous invités à participer à ce débat et à échanger avec eux.

2- Fin novembre 2023, il y aura d'une part les élections annuelles des 14 membres du Conseil de l'Ordre venant en renouvellement et d'autre part les élections des 16 membres parisiens du collège général du CNB. Nous inviterons le 16 novembre matin prochain en salle Gaston Monnerville à la Maison du Barreau les candidats à venir se présenter et à dialoguer avec nous.

3- En novembre prochain il sera procédé à l'élection par correspondance des 14 membres du conseil d'administration de l'Association Nationales des Avocats Honoraires, l'ANAH pour un mandat de 3 ans. Le collège est national et le scrutin uninominal. Vous recevrez les informations utiles de l'ANAH dans le courant de l'été et le matériel électoral en octobre. Il est d'usage que Paris y détienne 5 sièges, cela dépend du soutien et de la mobilisation des électeurs parisiens. Votre Comité Directeur présente la candidature de 5 candidats, nos amis **Olivier Benoit, Françoise Busseron Genty, Jean-Louis Magnier, Marie-José Pirard-Lallemand et Marie-Noelle Defrance**. A l'occasion de nos prochaines réunions nous aurons l'occasion de nous entretenir avec eux de la préparation de leur campagne.

## 2 - Motion de la SPANAH :

« Pour un rôle plus actif des avocats honoraires dans les institutions de la profession et pour la défense de leur retraite. »

I – Chacun s'accorde à reconnaître que la tâche des avocats actifs et de leurs représentants est de plus en plus prégnante et que l'aide des avocats honoraires leur est nécessaire.

Mais à l'issue de ce constat les mêmes blocages techniques subsistent et rien ne bouge ! Il est temps qu'à l'occasion des prochaines élections ordinaires et au CNB qui vont intervenir cette année, des initiatives soient entreprises pour que les futurs élus et les élus, unis, se prononcent et, si nécessaire, sollicitent les pouvoirs publics, pour obtenir une adaptation des textes légaux et réglementaires à cet effet.

Il faut partir du constat que les avocats honoraires restent toujours avocats : ils sont inscrits au tableau de leur Ordre, ils ont, s'ils le souhaitent, une activité réduite (conseil, rédaction) sous le contrôle de leur Bâtonnier, ils sont électeurs dans leur barreau, au CNB, à la CNBF. Mais ils ne sont pas éligibles dans leur Ordre à Paris et au CNB. Ils restent soumis à la déontologie et passibles de sanctions disciplinaires.

Or, il y a et il y aura de plus en plus d'avocats honoraires en raison de l'évolution de la démographie professionnelle tandis que le nombre des avocats en exercice, selon les projections de la CNBF, devrait plafonner. Les avocats honoraires qui sont désormais plus de 2 000 à Paris, dont un grand nombre très actif et motivé, constituent un réservoir de professionnels disponibles et compétents pourvu que l'on puisse et sache les mobiliser.

Quelques-uns d'entre eux prennent déjà leur part à l'Ordre et dans les organismes techniques de la profession. Ils participent ainsi à des actions de formation initiale et continue, ils sont jurys aux examens du CAPA, certains Ordres (comme celui des Hauts de Seine, récemment) les font participer à leur Conseil, aux commissions de déontologie, des bâtonniers leurs délèguent leurs pouvoirs pour la fixation des honoraires et le règlement des litiges entre confrères, ils peuvent être contrôleurs de la Commission de Contrôle des Carpa.... Mais ils sont trop peu car peut-être oubliés !

Ils sont grands absents dans les conseils de l'Ordre, au CNB, dans les conseils de disciplines, à la Formation Administrative, à la Commission de Contrôle des Carpa, à la gouvernance des Carpa, dans les jurys de spécialisation....

Rien, ni leur nombre, ni leur âge, ni leur compétence, ni leur expérience ne justifie leur exclusion. Alors que la Chancellerie leur ouvre la possibilité d'exercer des fonctions d'assesseurs dans les cours criminelles et de participer à la conciliation disciplinaire, alors que la profession peine à compléter ses formations collégiales, les avocats honoraires, avec talent, remplis de sagesse, d'expérience et d'indépendance peuvent répondre présents.

II– Les avocats honoraires se sont vivement émus le 20 octobre 2022 lorsque la majorité des participants de l'Assemblée Générale de la CNBF composée d'avocats en exercice s'est opposée à la révision des retraites de base et complémentaire des retraités alors que la loi du 16 août 2022 autorisait une revalorisation de 4% pour compenser la hausse des prix avec effet rétroactif au 1er juillet 2022.

L'autonomie du régime laissait certes à l'AG le droit de s'opposer à cette indexation au détriment des retraités. En définitive, l'AG a autorisé en décembre 2022 une augmentation de la retraite de base de 5% et de 2% de la retraite complémentaire pour 2023 succédant à 1% en 2022, soit au total de 6% en 2 ans pour la retraite de base et 3% pour la retraite complémentaire à comparer à un taux d'inflation de 5,2% en 2022 et un taux anticipé de 6,2% en 2023. Ces chiffres démontrent que dans notre régime autonome, dit performant, les pensions de retraite se dégradent et que donc la solidarité intergénérationnelle n'est plus respectée.

La Spanah, consciente de la vigilance qu'elle doit exercer pour la préservation de la retraite de ses membres, a fait élire à l'Assemblée Générale de la CNBF en lien avec l'ANAH en novembre 2022, cinq de ses membres, délégués au titre des 5 sièges réservés aux avocats retraités parisiens. Elle souhaite aussi participer et être impliquée par les instances représentatives pour la promotion du cumul emploi-retraite avec l'acquisition de droits nouveaux et la défense des droits de réversion qui pourraient être menacés par une réforme systémique des retraites.

**Par ces motifs :**

La Spanah forme le vœu que tant le CNB, organe habilité de la profession, que l'Ordre de Paris soutiennent la révision des textes légaux et réglementaires pour que :

- Deux représentants désignés des avocats honoraires, un titulaire et un suppléant, soient membres du conseil de l'Ordre pour un mandat de 3 ans avec voix consultatives,
- L'Anah désigne auprès du CNB deux représentants permanents, titulaire et suppléant, participants aux réunions du CNB avec voix consultative,
- Les avocats honoraires puissent siéger en conciliation et en formation de jugement dans les conseils de discipline et les Formations Administratives des conseils de l'ordre.
- Des avocats honoraires puissent participer à la gouvernance des Carpa et être membres de la Commission de Contrôle des Carpa.
- Des avocats honoraires puissent participer aux jurys de spécialisation dans la spécialité dont ils relevaient eux-mêmes.
- Des avocats participent pleinement à la mesure de leur compétence dans les commissions ordinales et les délégations du Bâtonnier.

La Spanah demande au CNB et à l'Ordre de Paris d'être soucieux d'agir pour préserver l'équité des mesures de révision des pensions de retraite en conformité avec l'inflation, gage de la solidarité du régime autonome des avocats ; la Spanah souhaite être associée à toute commission technique qui aurait la charge de suivre et anticiper la réforme générale des retraites.

### 3 - Les Réponses des Candidats :

(Les textes sont présentés dans l'ordre chronologique de réception à la Gazette)

**« La réponse de Pierre Hoffmann et Vanessa Bousardo : »**

Partant des constats établis par les avocats honoraires, Ce que nous proposerons dès 2024 :

La désignation de deux représentants des avocats honoraires, un titulaire et un suppléant, pour siéger au Conseil de l'Ordre avec voix consultative pour un mandat de 3 ans.

Dans les mêmes conditions, nous soutiendrons les réformes nécessaires pour leur permettre de participer aux commissions ordinales, à la gouvernance de la Carpa, aux jurys de spécialisation et plus généralement, à tout organisme professionnel dans lesquels ils pourraient s'investir.

Et s'agissant des pensions, nous confirmons que nous ferons tout pour que les révisions des retraites soient significatives, qui plus est dans le contexte inflationniste. »

**« La réponse de Carbon de Sèze et Benjamine Fiedler »**

L'évolution de la profession, et donc celle des avocats honoraires en son sein connaît une croissance sensible. La ressource que vous constituez doit être plus sollicitée car elle garantit le patrimoine moral de tout le barreau de Paris. Telle est notre intention affichée dès notre déclaration de candidature et sur notre site de campagne : [Tout Droit 2024-desezefiedler.com](http://ToutDroit2024-desezefiedler.com)

Ainsi sommes-nous déterminés à ce que :

- deux avocats honoraires sièges au Conseil de l'ordre avec voix consultative, et à favoriser une Représentation identique au CNB,
- le corps des avocats honoraires collabore étroitement aux formations de conciliation et de jugement de l'Ordre, au conseil d'administration de la CARPA et aux jurys des spécialités qu'ils auront acquises,
- collaborent au service de la déontologie,
- participent à tout notre volet consacré au mentorat des jeunes confrères, comme des jeunes magistrats.

Enfin, la retraite demeure un sujet d'actualité et requiert toute notre attention dans notre vision prospective. Nous nous impliquerons donc pour :

1° agir pour préserver l'équité des mesures de révision des pensions de retraite en conformité avec l'inflation, gage de la solidarité du régime autonome des avocats ;

2° vous associer à toute commission technique qui aurait la charge de suivre et anticiper la réforme générale des retraites.

Comptez sur nous, nous compterons sur vous !

**« La réponse d'Olivier Saumon et de Mathilde Jouanneau »**

L'Ordre a une dette envers ses membres au long cours.

Nous associerons pleinement les avocats honoraires aux activités de notre Ordre. Votre connaissance de la vie professionnelle et pour certains d'entre vous de nos institutions, votre compétence de longue date et votre expertise aguerrie du droit et de la déontologie font des avocats honoraires une force vive pour notre Ordre. Nous proposons :

-La création de groupes de réflexion thématiques sur les grands enjeux de la profession (notamment de la retraite) ; vous participerez au côté des plus jeunes à ces groupes qui élaboreront un rapport soumis au conseil de l'ordre.

-Vous interviendrez au nom de l'Ordre auprès des avocats parisiens car nous vous confierons la mise en place et l'organisation d'une rencontre déontologique annuelle dans les cabinets afin de créer du lien entre notre barreau et l'ordre.

Nous créerons un service pour conseiller et accompagner nos consœurs et nos confrères dans la préparation destinés à la CNBF, avec le concours de d'AMCO honoraires au sein d'une nouvelle « direction sociale, solidarité et prévention ».

Nous souhaitons également accompagner les avocats et leurs successeurs dans la transmission de leur cabinet et créé un service dédié qui avec l'aide de la Spanah :

-ferait office de place de marché,

-accompagnerait les vendeurs et les acheteurs dans cette démarche,

-aiderait à la rédaction des actes...

Nous serons à vos côtés dans les relations avec la CNBF. Si nécessaire, nous provoquerons une réunion avec les élus parisiens de la CNBF.

Concernant les demandes expresses de la Spanah, nous nous engageons à soumettre vos propositions au Conseil de l'Ordre en notre qualité de Bâtonnier et Vice-Bâtonnière et à rendre compte à l'association, qui pourra participer au débat par son représentant. Nous nous assurerons ensuite de l'inscription de ces propositions à l'ordre du jour du CNB pour qu'il vous soit enfin répondu.

**« La réponse de Xavier Chiloux et Valérie Rosano »**

L'année 2024, date du début du prochain mandat sera une année olympique d'autant plus à Paris.

Nous aurons donc un bâtonnat olympique. Je souhaite, épaulé par Valérie Rosano, être le bâtonnier olympique.

Ceci implique que nous voulons tant pour notre Ordre que pour notre profession aller plus vite, plus haut et plus fort.

Plus vite, pour la défense de nos libertés d'avocat mais aussi des libertés publiques. Plus haut, pour l'égalité dans notre profession, notamment par la prévention de toutes les discriminations. Plus fort pour le renforcement de notre déontologie et de notre procédure disciplinaire par un renforcement des actions préalables.

Pour toutes ces missions, nous aurons besoin des avocats honoraires que nous estimons sous-employés par l'Ordre aujourd'hui.

Nous souscrivons à toutes les demandes qui ont été émises par la Spanah pour développer ces actions. Nous sommes d'accord pour la présence de deux avocats honoraires titulaires avec voix consultatives au conseil de l'ordre. Nous souhaitons que ceux-ci soient élus et non désignés par le collège des avocats honoraires et qu'ils aient déjà été membres du conseil de l'ordre. « Chiloux Rosano 2024 »

**« La réponse de Frédéric Chhum et Christine Maran »**

Nous avons 3 engagements envers les honoraires et les confrères les plus âgés :

Engagement 1 : un bâtonnat économe et non un Bâtonnat d'apparat : le bâtonnier renonce au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à sa voiture de fonction.

Engagement 2 : l'ordre accompagnera les confrères en fin de carrière pour faciliter la cession de clientèle avant un départ à la retraite notamment via le Barreau entrepreneurial. Une bourse d'échange et de vente de cabinets sera organisé chaque semestre via le Barreau entrepreneurial.

Engagement 3 : Un binôme d'avocats honoraires sera élu au conseil de l'ordre sans voix délibérative (délai novembre 2024).

### « La réponse de Florent Loyseau de Grandmaison et Aliénor Kamara-Cavarroc »

Nous souhaitons à très court terme mettre en place les actions suivantes :

- Assurer la pérennité du système des retraites en créant un système de capitalisation grâce aux réserves de la CNBF,
- Assurer la présence des avocats honoraires au sein du conseil de l'ordre et au CNB, ainsi qu'au sein des différentes commissions de l'ordre,
- Permettre que les avocats honoraires soient désignés comme délégués lorsque leur expérience est utile au bon fonctionnement de l'ordre,
- Pour cela nous solliciterons l'abrogation des articles 7 et 8 du décret du 27 novembre 1991 qui constituent des discriminations inacceptables liées à l'âge.
- Faciliter la cession de cabinets par la création d'une plateforme d'intermédiation,
- Favoriser la formation des avocats honoraires à la médiation et promouvoir leur intervention à l'ordre en qualité de médiateurs déontologiques,
- Développer et institutionnaliser le mentorat auprès des confrères les plus jeunes pour les guider durant les premières années de leur exercice professionnel,
- Créer une garantie prévoyance incapacité /dépendance abondée par un triple financement : cotisations, cotisations pour avocats parisiens par Carpa et financement par cotisations supplémentaires individuelles pour régime optionnel.

Toutes nos mesures sont consultables sur notre site [www.vousetreutiles2024.fr](http://www.vousetreutiles2024.fr).

## 4 - Les nouveaux adhérents :

Nous sommes heureux de compter parmi nous 8 nouveaux adhérents qui ont rejoint la Spanah depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022.

Nous les citons avec plaisir : Emmanuel JULLIEN, Dominique LEFORT, Antoine de NOAILLES, John Warwick MONTGOMERY, Jean-Michel BLANCHE, Isabelle TROUSSEAU-MAGNY, Catherine OTTAWAY et Charles CAMPBELL.

Pour nous permettre de mieux accueillir les nouveaux membres, nous organiserons pour eux et les adhérents qui nous ont rejoints cette année, un séminaire le mercredi 7 juin 2023 à la Maison du Barreau, rue de Harlay. Une invitation leur a été envoyée ; pour ceux qui ne l'aurait pas reçu ou mise de côté, merci de confirmer leur présence par mail auprès de [jlmagnier@orange.fr](mailto:jlmagnier@orange.fr) avant le 4 juin.

Ce séminaire d'intégration se déroulera en 3 temps :

- Un tour de table pour la présentation de chacun des participants.
- Une présentation en triptyque sur (i) « ce que nous sommes », objet et organisation de la Spanah, sur (ii) « ce que nous faisons », nos activités actuelles et sur (iii) « ce que les nouveaux adhérents attendent de la Spanah ».

Et nous poursuivrons le dialogue autour d'un déjeuner amical dans un restaurant à proximité du Palais

## 5 - Billet d'humour électoral de Bruno Richard

### « Quelques recettes à l'ancienne pour être élu(e) »

Jadis, en période électorale, candidats et électeurs se retrouvaient dans les couloirs de notre vieux Palais, de la salle des pas perdus à l'escalier de l'Ordre et réciproquement, les uns pour essayer de se faire connaître, les autres pour éviter de perdre trop de temps avant de retourner à leur cabinet.

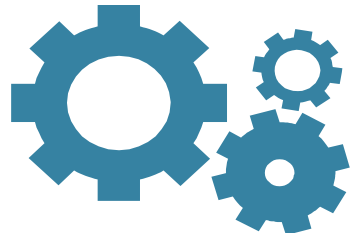
Le must de cette pêche aux voix était de connaître par leur nom les confrères rencontrés. Francis Mollet-Viéville était l'un des champions de cette spécialité, connaissant pratiquement la moitié des 3000 avocats du Barreau.

Albert Brunois avait une autre technique : d'un geste auguste il lançait son bras droit vers sa victime, comme s'il la reconnaissait entre tous ... « mister Livingstone I presume ». On ne pouvait qu'en être honoré !

Notre confrère Becourt, poète, acteur (immortel chœur d'Antigone) et quelque peu anarchiste, pratiqua une autre méthode qui supposait beaucoup de patience :

Pendant des années il se présenta directement au Bâtonnat sans passer par le Conseil de l'Ordre, et bien sûr sans succès. Puis un jour, il se porta candidat au Conseil. Nous en fûmes tellement surpris qu'on l'élût triomphalement.

Passionné comme vous par notre robe et notre profession je décidais un jour de me présenter au Conseil. N'appartenant à aucun de ces grands cabinets pléthoriques qui à eux seuls constituent un vrai barreau, n'étant cornaqué par aucune de nos grandes organisations syndicales influentes ni par une de ces chapelles secrètes qui font la joie de notre République, je décidais pour tenter de me faire connaître de présenter au Palais Littéraire une conférence d'égyptologie. A l'issue de celle-ci notre confrère Georges Beaux, non sans quelque ironie, déclara « Bruno va être élu par tous les égyptologues du Palais » ... Il me fallut trois élections pour les convaincre, n'est pas Ramsès II qui veut ! courage...



Association déclarée à la Préfecture de Police de PARIS le 28 Février 1994.

Insertion au Journal Officiel le 2 Mars 1994

CORRESPONDANCE au siège Social : S.P.A.N.A.H. – COLLEGE DES AVOCATS HONORAIRES

Ordre des Avocats  
Bureau des Associations du Barreau de PARIS – 4, Boulevard du Palais  
CS 80420  
75053 Paris Cedex 01

## 6- Calendrier prévisionnel de nos activités 2023 :

- Mercredi 24 mai à 15h visite guidée par notre conférencière Emilie, de la Bibliothèque nationale de France. Nous redécouvrirons le site Richelieu et ses collections exceptionnelles qui a réouvert ses portes en septembre dernier après 12 ans de travaux. Les inscriptions sont à prendre auprès d'Anne Charvériat, notre formidable organisatrice, selon les modalités exposées sur le site Spanah.fr, onglet « sorties culturelles » ;
- Jeudi 25 mai, à partir de 9h à la Maison du Barreau, salle Gaston Monnerville, jusqu'à 12H30, audition successive des 6 binômes candidats au Bâtonnat ; la participation du plus grand nombre de nos membres est souhaitée.
- Jeudi 25 mai à 14h à la Maison du Barreau, salle Gaston Monnerville, nous aurons le bonheur d'entendre une magnifique conférence prononcée par notre membre honoraire Yves OZANAM sur Alexandre MILLERAND avocat et homme d'Etat. Ancien élève de l'Ecole des Chartes et archiviste de notre Ordre pendant plus de trente ans, Y.Ozanam nous réserve une redécouverte captivante d'un avocat illustre de la IIIème République.
- Mercredi 14 juin à 14h10, nous irons avec notre conférencière Emilie à la rencontre de Ramsès II à la Grande Halle de la Villette (consulter le site pour vous inscrire).
- Notre premier semestre se clôturera lors de notre séance du 22 juin à partir de 14 heures à la Maison du Barreau. Nous avons invité notre confrère le Bâtonnier Jean-Yves LE BORGNE qui nous brossera son autoportrait, selon le rituel que nous avons initié l'an dernier avec Henri Leclerc. Ce pourra être aussi l'occasion d'une séance de dédicace d' « Accusés, levez-vous », l'ouvrage qu'il vient de co-écrire avec Caroline Pigozzi , qui est un beau livre contenant des photos et documents rares des grands procès.
- Pour la rentrée de septembre portez déjà dans vos agenda les dates suivantes : jeudi 21 septembre, Escapade de rentrée au musée de la Renaissance à Ecoeuen et nos réunions mensuelles : les jeudi 28 septembre, 19 octobre, 16 novembre et 14 décembre dont les thématiques et horaires seront annoncés sur le site « spanah.fr »

**RAPPEL : la bonne santé financière et donc le dynamisme des activités de la Spanah dépendent aussi du versement de vos cotisations. Au 5 mai 2023, 162 membres sur 401adhérents sont à jour de leurs cotisations. Merci aux retardataires de solder leurs comptes.**

**Les chèques de cotisations (30€ à l'ordre de la Spanah et 60€ à celui de l'ANAH) sont à envoyer à l'adresse de notre Trésorier, J-L Magnier, 8 boulevard de la Bastille 75012 Paris. Merci d'avance**

## 7 - In memoriam

Au cours des dernières semaines nous avons appris avec tristesse le décès de 4 confrères, avocats honoraires, dont nous faisons mémoire : Lucette PETITPAIN ROY, Corinne FRANCOIS-MARTIN MERLE d'AUBIGNE, Pierre POIRIER et Monique HUMBERT POIGNARD. Toutes nos condoléances vont à leur famille et à leurs proches.

## 8 - Des nouvelles de l'ANAH :

L'ANAH vient de rééditer en janvier dernier sous la direction de Michel SOUHAITE son nouveau « GUIDE de l'AVOCAT HONORAIRE » dont nous ne saurions trop recommander la lecture tant il est pratique et facile d'accès.

Cette nouvelle édition extrêmement complète, à laquelle ont participé plusieurs membres de la Spanah, répond à l'essentiel des questions pratiques qui peuvent se poser aux avocats honoraires qui cessent leur activité mais aussi aux avocats en activité qui sont soucieux de préparer au mieux leur future retraite et la transmission de leur cabinet. La version 2023 du Guide se présente sous forme numérique et est intégrée in extenso pour consultation sur le site de l'ANAH : « [avocatshonoraire.com](http://avocatshonoraire.com) ».



« LA GAZETTE DE LA SPANAH » VOUS EST ENVOYÉE PAR E-MAIL PAR LA SPANAH DANS LE CADRE DE VOTRE ADHESION A L'ASSOCIATION. POUR VOUS DESINSCRIRE IL SUFFIT DE LE SOLLICITER SUR L'ONGLET « CONTACT » DU SITE « [spanah.fr](http://spanah.fr) ».